

Aunis-
-Sud-

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 17 juin 2025
DELIBERATION n°2025_06_09

VOLET ENFANCE JEUNESSE FAMILLE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUR PROJET

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	30	35	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) - Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Gilles GAY - Eric BERNARDIN - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS - Christelle GRASSO (a reçu pouvoir de Baptiste PAIN) - Pascale GRIS - Barbara GAUTIER - Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) Joël LALOYLAUX (a reçu pouvoir de François PELLETIER) - Florence VILLAIN - Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU - Matthieu CADOT - Bruno CALMONT - Philippe BODET - Valérie RIVÉ (a reçu pouvoir de Christophe FOLOPPE) - Kevin BAYNAUD - Stéphane AUGÉ - Frédérique RAGOT, Marie-France MORANT, Thierry PILLAUD, Sylvie PLAIRE			
Présents/ Membres suppléants :			
Yannick BODAN, Françoise DURRIEU			
Absents :			
Olivier DENECHAUD, David CHAMARD, Didier TOUVRON, Jean-Michel SOUSSIN (excusés)			
Pascal MAGINOT, Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, Jean-Yves ROUSSEAU, Laurent ROUFFET, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK Angélique PEINTRE, Alisson CURTY, Danielle BALLANGER			

Secrétaire de Séance : Yannick BODAN
Convocation envoyée le : 11 juin 2025
Affichage de la convocation le : 11 juin 2025

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Télétransmission en préfecture le : 23 JUIN 2025
n°: 017-200041614-20250617-2025_06_09-DE
Date de publication sur le site Internet : 24 JUIN 2025

VOLET ENFANCE JEUNESSE FAMILLE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUR PROJET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en Conseil Communautaire, le 11 février 2025,

Vu l'avis favorable de la commission Enfance, Jeunesse Famille du 20 février 2025, pour l'attribution à la structure porteuse de la gestion de l'enveloppe Mobilité, d'une subvention de 6 000 euros, au titre de l'année 2025,

Vu le vote du budget primitif 2025 de la Communauté de Communes Aunis-Sud, le 4 mars 2025,

Vu la délibération n°2025-03-21 du 25 mars 2025, relative à l'attribution des subventions du volet Enfance, Jeunesse, Famille, au titre de l'année 2025,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 10 juin 2025,

Considérant que l'attribution auprès des associations, des soldes de subventions sur les modalités 2025 seront validées au mois d'octobre 2025,

Considérant que l'association OMAJE (Office Multi-Activités Jeunesse Enfance), située à Aigrefeuille d'Aunis porte au titre de l'année 2025, le projet de Mobilité à destination de l'ensemble des structures du territoire Aunis Sud,

Considérant qu'au titre du mois de mars 2025, une subvention de 63 346 euros a été allouée à l'association OMAJE,

Considérant que cette aide financière comportait la somme de 2 500 euros destinée au projet de Mobilité,

Madame Pascale GRIS, conseillère déléguée en charge de l'Enfance Jeunesse Famille rappelle que cette structure avait déjà en charge en 2024, la mise en œuvre de l'enveloppe Mobilité et qu'une subvention de 5 000 euros lui avait été allouée.

Elle ajoute que compte tenu de l'augmentation des coûts des transports, la commission Enfance Jeunesse Famille a ré-évalué ce montant pour le porter à 6 000 euros pour l'année 2025.

Elle indique que les sociétés assurant les missions de transport demandent à être réglées au moment de la réservation des trajets, obligeant ainsi l'association OMAJE à régler ces dépenses lors de la planification annuelle et non après service rendu.

Madame Pascale GRIS propose donc au conseil communautaire l'attribution anticipée du solde de la subvention sur projet en faveur de l'association OMAJE, d'un montant de 3 500 euros.

Le montant de cette nouvelle aide financière sera déduit de l'attribution finale des subventions, qui seront délibérées par le conseil communautaire au mois d'octobre 2025.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

AR Prefecture

017-200041614-20250617-2025_06_09-DE
Reçu le 23/06/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Accorde dans le cadre de l'enveloppe Mobilité, une subvention sur projet, au titre du mois de juin 2025, en faveur de l'association Office Multi-Activités Jeunesse Enfance (OMAJE) à hauteur de 3 500 euros,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 18 juin 2025

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Yannick BODAN

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application Internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.